

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 13 juin 2022 chargeant madame Cécile Bacquet, attaché territorial principal, des fonctions de responsable territorial solidarités au sein de la Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V062241107001082001 publiée légalement par arrêté n°2024-11-13 en date du 13 novembre 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, comportant une date de fin de publicité au 7 décembre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Cécile Bacquet, attaché territorial principal, est affectée au pôle solidarités – MDS de l'Artois, service local allocation insertion sur des fonctions de chef de service, à compter du 9 décembre 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 9 décembre 2024, il est mis fin aux fonctions de responsable territorial solidarités de madame Cécile Bacquet, attaché territorial principal.

Article 2 :

A compter du 9 décembre 2024, madame Cécile Bacquet, attaché territorial principal, est chargée des fonctions de chef de service au pôle solidarités, MDS de l'Artois, service local allocation insertion.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 14 janvier 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines